

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021_55

**CONSULTATION RELATIVE À L'INTERPRÉTARIAT FRANÇAIS/ESPAGNOL/ PORTUGAIS
POUR LE WEBINAIRE FINAL DU PROJET INTEREG SUDOE CEMOWAS2 DES 21 ET 22
SEPTEMBRE 2021 ORGANISÉ PAR VALORIZON EN TANT QUE CHEF DE FILE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° 2020-10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégations de compétences au Président,

Dans le cadre du webinaire final du projet Intereg Sudoe CEMOWAS2 des 21 et 22 septembre 2021 organisé par ValOrizon en tant que chef de file, une prestation d'interprétariat français/espagnol/portugais est nécessaire, une consultation directe a été lancée le 9 juillet 2021 auprès de 6 agences de traduction/interprétariat français/espagnol/portugais,

Considérant que 4 candidats ont répondu avant la date de remise des offres fixée au 19 juillet 2021 à 17h,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé le 20 juillet 2021 suivant l'unique critère prix,

Considérant que l'agence « TRINOR Traductores e Intérpretes del Norte, S.L » se classe en première position,

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre de TRINOR Traductores e Intérpretes del Norte, S.L.,

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir le prestataire suivant : TRINOR Traductores e Intérpretes del Norte, S.L Calle Teruel, 5-1^o-8^a 26006 LOGROÑO (Espagne),

- Article 2 : **PRÉCISE** que le montant de la prestation s'élève à 3 575,76€ HT et que les crédits sont inscrits au budget du Syndicat dans le cadre des subventions FEDER pour le projet CEMOWAS2,

- Article 3 : **INDIQUE** que la consultation a été notifiée au prestataire susvisé le 28 juillet 2021.

Fait à Damazan, le 30 juillet 2021

Le Président,

Michel MASSET